



# TRAMPOLINE & TUMBLING BROCHURE TECHNIQUE 2021 - 2022



**Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes de Gymnastique**

*Siège social* : 10, avenue Viviani 69200 VENISSIEUX

*Accueil & Adresse postale* : Maison Régionale des Sports – 68, avenue Tony Garnier 69007 LYON  
04 78 00 88 85 | [contact@auvergne-rhone-alpes-ffgym.fr](mailto:contact@auvergne-rhone-alpes-ffgym.fr) | [auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr](http://auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr)

## COMMISSION TECHNIQUE

Nom & Prénom	Responsabilité	Tél	Mail
LAVERGNE Lilian	Responsable Technique Responsable Compétitions Référént ETR Co-responsable des juges TR	06 14 07 29 83	<a href="mailto:lilian.lavergne63@gmail.com">lilian.lavergne63@gmail.com</a>
BOURGIT Carole	Co-responsable des juges TR	06 09 26 46 96	<a href="mailto:carole.bourgit@gmail.com">carole.bourgit@gmail.com</a>
BRAVARD Jérémy	Responsable Formation Cadres	06 67 00 58 32	<a href="mailto:jbravards@gmail.com">jbravards@gmail.com</a>
BRAVARD Christophe	Responsable Formation Gym & DRA	06 50 36 40 33	<a href="mailto:christophe.b63@free.fr">christophe.b63@free.fr</a>
BRAVARD Laure	Membre CT	06 68 63 41 76	<a href="mailto:christophe.b63@free.fr">christophe.b63@free.fr</a>
BACQUIN Jocelyne	Membre CT	06 21 66 18 26	<a href="mailto:jocelyne.bacquin@hotmail.fr">jocelyne.bacquin@hotmail.fr</a>
LEBAS Joël	Responsable des juges TU	06 31 92 58 46	<a href="mailto:joel.lebas@outlook.com">joel.lebas@outlook.com</a>

## PERSONNES RESSOURCES

Nom & Prénom	Responsabilité	Tél	Mail
DECONFIN Christophe	Référént TR/TU comité directeur CAURAG	06 18 24 00 03	<a href="mailto:deconfin.christophe@orange.fr">deconfin.christophe@orange.fr</a>

## INFORMATIONS GENERALES

**Cette brochure technique régionale est à compléter par les informations fédérales :**

- Concernant les informations nationales, elles se trouvent sur le site national <https://www.ffgym.fr/> : (Connexion => mon compte => compétition => base documentaire TR/TU)
- la brochure technique nationale TR/TU
- les lettres FFGymTR/TU, qui apportent des mises à jour sur l'organisation compétitive

La **Réglementation Générale 2021-2022 – Compétitions AURA**, reprend toutes les infos générales d'accès aux compétitions : procédures/paiement/dates butoirs : <https://auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr/ACTIVITES/Competition2/Reglementation-generale>

La diffusion des informations concernant les compétitions régionales se font sur le site régional AURA via : <https://auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr/Evenements>

**ATTENTION : Forum technique interdisciplinaire le 3 octobre.**

## CALENDRIER

<b>Compétitions TR &amp; TU (sous réserve)</b>		
<b>15/16 octobre 2021</b>	MASTER TR-TU	Colomiers
<b>3/4 décembre 2021</b>	Championnat de France équipes TR-TU	St Etienne
<b>5/6 février 2022</b>	S1 TR (Fédéral, National, Elite)	Cusset
<b>5/6 février 2022</b>	S1 Inter-Régionale TU Est (National, Elite)	Grand-Est
<b>12/13 mars 2022</b>	S2 Inter-Régionale TU Sud-Est (National, Elite) + S1 Régional TU (Fédéral) + GAC (National, Elite)	Saint-Vallier
<b>19/20 mars 2022</b>	S2 Régionale TR (Fédéral, National, Elite)	Cournon d'Auvergne
<b>2/3 avril 2022</b>	S3 Inter-Régional TR (National, Elite)	Evian
<b>9/10 avril 2022</b>	S4 Inter-Régionale TU Sud-Ouest (National, Elite) + GAC (National, Elite)	Nouvelle Aquitaine
<b>16/17/(18) avril 2022</b>	S2 Régional TU (Fédéral) + Régional TeamGym/GAc Féd/Parkour	Vichy
<b>14/15 mai 2022</b>	S4 TR (National, Elite)	La Seyne sur Mer
<b>4/5/6 juin 2022</b>	Trophée Fédéral TR - TU	
<b>11/12 juin 2022</b>	Grand Prix Auvergne-Rhône-Alpes TR- TU (Fédéral)	Valence
<b>17/18 juin 2022</b>	Championnat de France Individuel/Synchro TR (National, Elite)	
<b>9/10 juillet 2022</b>	4 moteurs pour l'Europe	Bellegarde / Valserine

## PROGRAMMES COMPÉTITIFS

### TRAMPOLINE

- **La Filière Fédérale** : destinée aux débutants et initiés.

Elle a pour finalité Nationale, le Trophée Fédéral et pour finalité Régionale, le Grand Prix Auvergne-Rhône-Alpes.

- Le Trophée Fédéral est une compétition individuelle, un classement équipe sera tiré des individuelles. Elle est ouverte à tous les gymnastes ayant participé à une compétition de la filière Fédérale.
- Le Grand Prix Auvergne-Rhône-Alpes est une compétition individuelle Mixte ouverte à tous les gymnastes ayant participé à une compétition de la filière Fédérale de la région. Cette compétition est également ouverte à la Filière Fédérale Synchro, et aux Nationaux non sélectionnés au Championnat de France.  
Le club engageant le plus d'athlètes sera récompensé.

- **La Filière Nationale** : destinée aux initiés et confirmés.

Il existe des compétitions en individuel et en synchronisé. Sa finalité est le Championnat de France filière Nationale.

Pour cette filière, le règlement FIG doit être appliqué (sauf quelques dispositions spécifiques de la brochure nationale).

- **La Filière Élite** : destinée aux confirmés et experts.

Il existe des compétitions en individuel et en synchronisé. Sa finalité est le Championnat de France Élite.

Pour cette filière, le règlement FIG doit être appliqué (sauf quelques dispositions spécifiques de la brochure nationale).

#### **Filières compatibles en individuel et synchro :**

Un gymnaste peut concourir lors du même week-end :

EN INDIVIDUEL en filière	EN SYNCHRO en filière
FEDERALE→	NATIONALE
NATIONALE→	NATIONALE / ÉLITE
ÉLITE→	ÉLITE

Il ne peut être inscrit qu'une fois pour la compétition individuelle et une fois pour la compétition synchronisée.

## TUMBLING

---

- **La Filière Fédérale** : destinée aux débutants et initiés.

Elle a pour finalité nationale, le Trophée Fédéral et pour finalité régionale, le Grand Prix Auvergne-Rhône-Alpes. Ce sont des compétitions par équipes.

- **La Filière Nationale** : destinée aux initiés et confirmés.

Il existe des compétitions en individuel.

Sa finalité est le Championnat de France filière Nationale.

Pour cette filière, le règlement FIG doit être appliqué (sauf quelques dispositions spécifiques de la brochure nationale).

- **La Filière Élite** : destinée aux confirmés et experts.

Il existe des compétitions en individuel.

Sa finalité est le Championnat de France Élite.

Pour cette filière, le règlement FIG doit être appliqué (sauf quelques dispositions spécifiques de la brochure nationale).

### COMPETITION ORGANISEES PAR LA REGION

---

#### TRAMPOLINE - SELECTIVE 1

---

Cette compétition est un passage obligatoire pour le TR dans la perspective des finales nationales et régionales.

**Date :** 5 et/ou 6 février 2022

**Lieu :** Cusset

**Engagements : Prévi :** du 28 nov. au 12 déc. / **Nominatif :** du 26 déc. au 9 janv.

**Finalité :** TRI Fédérale ⇒ Sélective 1/2 au *Trophée Fédéral* et au *Grand-Prix Auvergne-Rhône-Alpes*  
TRI Nationale ⇒ Sélective 1/4 au *Championnat de France*  
TRS Nationale ⇒ Sélective 1/4 au *Championnat de France*  
TRI Elite ⇒ Open sauf Elite 10ans Sélective 1/4 au *Championnat de France*  
TRS Elite ⇒ Open

#### TUMBLING - SELECTIVE 2 INTER REGIONALE ET SELECTIVE 1 REGIONALE

---

Cette compétition est un passage obligatoire pour le TU dans la perspective des finales nationales et régionales.

**Date :** 12 et 13 mars 2022

**Lieu :** Saint Vallier

**Engagements : Prévi :** du 2 au 16 janv. / **Nominatif :** du 30 janv. au 13 fév.

**Finalité :** TU Nationale ⇒ Sélective 2/3 au *Championnat de France*  
TU Elite ⇒ Sélective 2/3 au *Championnat de France*  
TU Fédérale ⇒ Sélective 1/2 au *Trophée Fédéral* et au *Grand-Prix Auvergne-Rhône-Alpes*

## TRAMPOLINE - SELECTIVE 2

---

Cette compétition est un passage obligatoire pour le TR dans la perspective des finales nationales et régionales.

**Date :** 19 et 20 mars 2022

**Lieu :** Cournon d'Auvergne

**Engagements : Prévi : du 9 au 23 janv. / Nominatif : du 6 au 20 fév.**

**Finalité :** TRI Fédérale ⇒ Sélective 2/2 au Trophée Fédéral et au Grand-Prix Auvergne-Rhône-Alpes  
TRI Nationale ⇒ Sélective 2/4 au Championnat de France  
TRS Nationale ⇒ Sélective 2/4 au Championnat de France  
TRI Elite ⇒ Sélective 2/4 au Championnat de France  
TRS Elite ⇒ Sélective 2/4 au Championnat de France

## TRAMPOLINE - SELECTIVE 3 INTER REGIONALE

---

Cette compétition est un passage obligatoire pour le TR dans la perspective des finales nationales.

**Date :** 2 et 3 avril 2022

**Lieu :** Evian

**Engagements : Prévi : du 23 janv. au 6 fév. / Nominatif : du 20 fév. au 6 mars**

**Finalité :** TRI Nationale ⇒ Sélective 3/4 au Championnat de France  
TRS Nationale ⇒ Sélective 3/4 au Championnat de France  
TRI Elite ⇒ Sélective 3/4 au Championnat de France  
TRS Elite ⇒ Sélective 3/4 au Championnat de France

## TUMBLING & TRAMPOLINE - LE GRAND-PRIX AUVERGNE-RHONE-ALPES

---

Cette compétition est la finale Auvergne-Rhône Alpes des catégories régionales.

**Date :** 11/12 Juin 2022

**Lieu :** Valence

**Engagements : Prévi : du 3 au 17 avril / Nominatif : du 1 au 15 mai**

**Finalité :** TRI Fédéral  
TRS Fédéral  
TU Fédéral

Application du programme technique national 2021/2022.

Pour le Synchro Fédéral, se référer aux catégories et exigences de la filière fédérale individuelle.  
Les paires de synchros peuvent être mixés.

**POUR LES AUTRES COMPETITIONS SELECTIVES, CONSULTER LE SITE [WWW.FFGYM.FR](http://WWW.FFGYM.FR)**

### **REGLEMENTATION SPECIFIQUE A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES EN TRAMPOLINE**

---

**Niveau d'exigence pour les juges TR et TRS : se référer au Règlement Technique TR-TU 2021/2022.**

**Une compétition TRI et une compétition TRS sont deux compétitions différentes.**

#### **Engagement des juges :**

- Le club engage ses juges, en même temps que ses engagements. Pour tout prêt de juges, il faut **ABSOLUMENT** tenir informés les responsables des juges Carole BOURGIT ou Lilian LAVERGNE en indiquant le niveau du juge et son club de provenance.
- L'amende de 305 € reste applicable lorsque le club ne présente aucun juge le jour de la compétition. A défaut de règlement de l'amende, le club n'est pas autorisé à concourir.
- Tout juge engagé ne peut être remplacé que par un juge de niveau au moins égal. Ce remplacement doit être communiqué par mail aux responsables des juges le plus rapidement possible.
- Un athlète peut être juge, le club doit alors informer les responsables des juges au moment de la clôture des engagements, ceci afin de pouvoir libérer le juge au moment de sa catégorie. A défaut de prévenance, le juge-athlète se verra attribuer une pénalité de 0.5 par passage de compétition.

Si pour la validation de votre examen de juge, vous devez juger à un poste spécifique, il faut en faire la demande aux responsables des juges.

#### **Réunion des juges :**

La réunion des juges précédant la compétition est **obligatoire**.

Pour juger les Championnats de France, le juge désigné par le club doit avoir jugé une compétition sélective (Nationale ou Elite) dans la saison en cours. La vérification est effectuée auprès des responsables de région.

#### **Rappels :**

- Tous les juges souhaitant officier doivent obligatoirement être recyclés, avoir une licence de la saison en cours et être en possession de son carnet de juge. Pour les hommes : veste et pantalon bleu marine, chemise blanche et chaussures noires. Pour les femmes : tailleur ou pantalon et veste bleu marine, chemisier blanc (débardeur interdit) et chaussures noires.
- L'absence de juge ne fait pas descendre le nombre de juges présenté par le club en-dessous du minimum demandé par la discipline. Le club peut présenter un juge remplaçant. S'il ne le fait pas, il a prévenu de l'absence d'un de ses juges, donc le juge ne sera pas attendu lors de la réunion de juges, et le club n'aura pas à payer d'amende pour l'absence de ce juge là.

## **REGLEMENTATION SPECIFIQUE A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES EN TUMBLING**

---

**Obligation** est faite à tous les clubs d'engager 1 (ou plus) juge licencié pour toute la durée de la compétition.

Pas de niveau de juge exigé.

### **Engagement des juges :**

- Le club engage ses juges, en même temps que ses engagements. Pour tout prêt de juges, il faut **ABSOLUMENT** tenir informé le responsable des juges en indiquant le niveau du juge et son club de provenance. L'amende de 305 € reste applicable lorsque le club ne présente aucun juge le jour de la compétition. A défaut de règlement de l'amende, le club n'est pas autorisé à concourir.
- Tout juge engagé ne peut être remplacé que par un juge de même niveau. Ce remplacement doit être communiqué par mail au responsable des juges le plus rapidement possible.

Si pour la validation de votre examen de juge, vous devez juger à un poste spécifique, il faut en faire la demande au responsable des juges.

### **Réunion des juges :**

La réunion des juges précédant la compétition est **obligatoire**.

### **Rappel :**

Tous les juges souhaitant officier doivent obligatoirement être recyclés, avoir une licence de la saison en cours et être en possession de son carnet de juge. Pour les hommes : veste et pantalon bleu marine, chemise blanche et chaussures noires. Pour les femmes : tailleur ou pantalon et veste bleu marine, chemisier blanc (débardeur interdit) et chaussures noires.



## CONDUITE A TENIR EN COMPETITION

---

### ARRIVEE DU CLUB SUR LE LIEU DE COMPETITION

---

A l'arrivée du club, le **responsable du club** devra se présenter à l'**accueil des clubs** pour :

- Déclarer les forfaits de dernière minute
- Remettre les certificats médicaux des forfaits
- Remettre les cartes de compétition obligatoires

En échange de toutes ces informations il lui sera remis le **dossier d'accueil sur la compétition** comprenant :

- Les accréditations
- Les documents que le club organisateur veut y ajouter.

Les accréditations reçues dépendent des engagements du club. Le club reçoit :

- Un badge « Compétiteur » pour chaque compétiteur (physique) engagé
- Un badge « Juge » pour chaque juge (physique et/ou fonctionnel) engagé
- Deux badges « Entraîneur » pour chaque discipline présentée par le club
- Un badge « Officiel club » pour le représentant du club (et non pas de la discipline).

### ARRIVEE DES JUGES DU CLUB SUR LE LIEU DE COMPETITION

---

Les juges arrivant sur la compétition doivent **recupérer leur badge auprès de leur responsable de club**, et **se présenter au responsable des juges de la compétition de leur discipline** pour signaler leur présence.

Ils doivent ensuite **assister en tenue officielle à la réunion de juges** précédant leur horaire de jugement pour :

- Signer la feuille de présence
- Recevoir la composition des jurys de sa discipline
- Ecouter les recommandations du responsable des juges qui anime la réunion.

### RECLAMATIONS

---

Les réclamations sont à formuler par les responsables de club auprès du responsable de la compétition. Pour chaque réclamation, ce dernier réunit les personnes compétentes pour l'étudier et y répondre.

En aucun cas la compétition ne saura être interrompue durant la délibération, sauf sur demande du responsable de la compétition. La réponse à la réclamation est communiquée au responsable de club l'ayant formulée dès son émission.

**Rappel :** La brochure générale fédérale prévoit qu'une attitude incorrecte au cours de la compétition peut entraîner une amende, des pénalités sur les totaux des gymnastes, un arrêt de la compétition, et/ou une traduction devant la commission disciplinaire compétente.

## LE PLATEAU DE COMPETITION

L'accès au plateau de compétition est réglementé par le port d'un badge. A un instant donné de la compétition, seuls sont autorisés à être sur le plateau :

- Les compétiteurs des séries en cours
- Les entraîneurs de ces compétiteurs, dans la limite de 2 par discipline
- Les pareurs qui les accompagnent, dans la limite de 2 par club et par série
- Les juges qui officient
- Les personnes de l'organisation,

Toutes ces personnes étant évidemment en tenue réglementaire.

## TENUES DES ENTRAINEURS

Tenues vestimentaires des entraîneurs sur le plateau de compétition : bas de survêtement correct, tee-shirt ou veste de survêtement avec nom du club (obligatoire) et chaussures de sports. En cas de tenue non conforme, les entraîneurs ne seront pas admis sur le plateau de compétition.

Le téléphone portable est interdit sur le plateau de compétition.

**Pour tous litiges concernant la tenue et le comportement des gymnastes et des entraîneurs, la brochure fédérale sera appliquée.**

## FORMATIONS DES GYMNASTES

Date début	Discipline	Niveau	Action	Lieu	Responsable
23 et 24 /10/2021	TR	R	STAGE AURA	CHAMALIERES	BRAVARD.C
25 et 26 /02/2022	TR	R	STAGE AURA	Lieu indéterminé	BRAVARD.C
29 et 30 /04/2022	TR	R	STAGE AURA	Lieu indéterminé	BRAVARD.C

### Athlètes Trampoline

Les dates et formations seront communiquées sur le site régional :  
<http://auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr/>

Date début	Discipline	Niveau	Action	Lieu	Responsable
23 et 24 /10/2021	TU	R	STAGE AURA	CHAMALIERES	BRAVARD.C
25 et 26 /02/2022	TU	R	STAGE AURA	THOIRY	BRAVARD.C
29 et 30 /04/2022	TU	R	STAGE AURA	Lieu indéterminé	BRAVARD.C

### Athlètes Tumbling

Les dates et formations seront communiquées sur le site régional :  
<http://auvergne-rhone-alpes.ffgym.fr/>

## FORMATIONS JUGES ET CADRES

InteraGYM Formation a pour vocation de former des personnes, bénévoles ou salariées, dans le domaine des activités gymniques. Cinq domaines d'expertise sont répertoriés :

- Formation animateur fédéral
- Formation moniteur fédéral
- Formation des juges
- Formation continue juges/cadres
- Formation du certificat de qualification professionnelle
- Formation coach gym santé
- Formation express des dirigeants

Toutes les informations (dates, tarifs, contenus...) et inscriptions sont réunies sur le site <http://interagym-formation.com/>

**Contact :**

Emilie DAVID – Coordinatrice Formations– 07 71 89 66 76 - [e.david@interagym-formation.com](mailto:e.david@interagym-formation.com)